

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

**COURANT DE CONTIS**

Départements des LANDES (40) / Commune de LIT-ET-MIXE (40170)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
A 700 mètres à l'aval du « Pont Rose »	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Pont Rose mentionné sur Scan Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 à 700 mètres en aval (en suivant le cours d'eau) à partir du côté aval du pont.</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

